



ODOXA

L'Opinion tranchée

Baromètre sport

Les Français et la diffusion des matchs de football

LEVÉE D'EMBARGO : SAMEDI 31 AOÛT 2024 A 18H30

Sondage réalisé pour

WINAMAX

et

RTL

Méthodologie



Recueil

Enquête réalisée par Internet du **28 au 29 août 2024**.



Echantillon

Echantillon de **1005 personnes**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, dont 418 amateurs de football.

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Précisions sur les marges d'erreur

Chaque sondage présente une incertitude statistique que l'on appelle marge d'erreur. Cette marge d'erreur signifie que le résultat d'un sondage se situe, avec un niveau de confiance de 95%, de part et d'autre de la valeur observée. La marge d'erreur dépend de la taille de l'échantillon ainsi que du pourcentage observé.

Taille de l'Echantillon	Si le pourcentage observé est de ...					
	5% ou 95%	10% ou 90%	20% ou 80%	30% ou 70%	40% ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
800	1,5	2,5	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8

Lecture du tableau : Dans un échantillon de 1000 personnes, si le pourcentage observé est de 20% la marge d'erreur est égale à 2,5% : le pourcentage réel est donc compris dans l'intervalle [17,5 ; 22,5].

Principaux enseignements

2,5 millions de Français suivent le football illégalement

Et 6 Français sur 10 comprennent leur choix

- 5% des Français regardent du football en streaming illégal, un comportement que 6 Français sur 10 comprennent
- Les Français prêts à payer pour du football fixent un budget maximal moyen à 23 euros par mois, soit un niveau inférieur à la plupart des offres disponibles
- Dans ce contexte, les offres DAZN n'attirent pas les foules (15%) et les amateurs estiment qu'elles incitent à suivre la L1 illégalement (65%)
- Ligue 2 : les amateurs de foot comprennent la grève des supporters (63%) mais pas la perturbation des diffusions (57%)

Synthèse détaillée du sondage

(1/2)

2,5 millions de Français suivent le football illégalement

Et 6 Français sur 10 comprennent leur choix

5% des Français regardent du football en streaming illégal, un comportement que 6 Français sur 10 comprennent

IPTV, sites et liens de streaming partagés sur les réseaux sociaux... De très nombreux Français regardent illégalement aujourd'hui du football « payant ». 5% des Français affirment le faire, soit près de plus de 2,5 millions de nos concitoyens. Cette pratique est encore plus répandue chez les jeunes générations : 11% des moins de 35 ans ont pris cette habitude.

Rapporter à l'ensemble des téléspectateurs de football « payant », la part des téléspectateurs illégaux représente tout de même 23%, soit plus d'un téléspectateur sur cinq.

D'ailleurs, la pratique est loin de choquer les Français. 60% d'entre eux affirment en effet qu'il est compréhensible d'avoir recours aux solutions illégales compte-tenu des montants des abonnements pratiqués par les chaînes payantes quand seulement 37% jugent au contraire qu'il s'agit d'une violation de la loi qui doit être condamnée.

Les Français prêts à payer pour du football fixent un budget maximal moyen à 23 euros par mois, soit un niveau inférieur à la plupart des offres disponibles

Si la part des pirates n'est pas négligeable, les téléspectateurs payants représentent la majorité du public. Au total, 18% des Français sont abonnés à une chaîne payante (Canal+ ; DAZN, beIN, RMC Sport...) leur permettant de regarder du football.

Compte-tenu de la multitude de diffuseurs depuis quelques années, rares sont ceux à pouvoir s'offrir plusieurs abonnements : 6% sont abonnés à plusieurs chaînes.

De fait, les Français prêts à payer pour du football fixent un montant maximal moyen à 23 euros par mois, soit un niveau inférieur à la plupart des offres aujourd'hui disponibles sur le marché et totalement insuffisant si l'on souhaite par exemple suivre son club de cœur en Ligue 1 et en Ligue des Champions.

Synthèse détaillée du sondage

(2/2)

Dans ce contexte, les offres DAZN n'attirent pas les foules (15%) et les amateurs estiment qu'elles incitent à suivre la L1 illégalement (65%)

Parmi les Français qui suivent le football à la télévision (48%), seuls 15% affirment qu'ils pourraient souscrire à l'une des offres DAZN. Cela représente un peu plus de 3,5 millions de nos concitoyens. Autrement dit, il faudrait que la moitié d'entre eux s'abonnent effectivement pour que le pari de la chaîne soit atteint (1,5 millions). C'est possible mais loin d'être évident.

Quel que soit le résultat financier de la chaîne, la séquence interminable des droits TV n'a probablement pas amélioré l'image et l'attractivité du football français.

D'abord, 54% des amateurs de football déclarent que cela diminue leur intérêt pour la Ligue 1. Ensuite 69% des amateurs de football estiment que la LFP a mal géré l'appel d'offre de la Ligue 1 et ils ne sont que 18% à acquiescer à l'argument consistant à dire que ces tarifs sont satisfaisants car ils garantissent la santé financière des clubs et du football français.

Conséquence, la grande majorité des amateurs comprennent le boycott des fans pour protester contre ces tarifs (74%).

Enfin, si seulement 37% des amateurs déclarent que cela les pousse à suivre d'autres compétitions ou d'autres sports, les solutions illégales devraient attirer de plus en plus de fans de football : 65% affirment en effet que les montants pratiqués incitent à se tourner vers l'IPTV ou le streaming illégal.

Ligue 2 : les amateurs de foot comprennent la grève des supporters (63%) mais pas la perturbation des diffusions (57%)

En Ligue 2, le nouveau diffuseur beIN Sports a décidé de programmer la majorité des rencontres le vendredi soir plutôt que le samedi l'an passé.

Pour protester, de nombreux groupes de supporters ont fait savoir qu'ils mèneraient une grève des encouragements dans les gradins et certains ont même perturbé les retransmissions télévisées en jetant des balles de tennis sur les terrains ou en faisant usage de fumigènes ou de lasers.

Interrogés sur ces annonces, la majorité des amateurs de football comprennent le principe de la grève (63%) mais pas du tout leur volonté de perturber la diffusion des rencontres (57%)

Emile Leclerc, directeur d'études

Comment les Français suivent-ils les matchs de football ?



Pour regarder les matchs de football chez vous, dites-nous si...?

Plusieurs réponses possibles



ENSEMBLE DES FRANÇAIS

Vous regardez les matchs uniquement quand ils sont diffusés en clair

27%

Vous êtes abonné(e) à une chaîne payante
(Canal +, DAZN, BeIN Sport, RMC Sport)

12%

Vous êtes abonné(e) à plusieurs chaînes payantes
(Canal +, DAZN, BeIN Sport, RMC Sport)

6%

ST Abonnés à une chaîne payante :
18%

*Amateurs de football : 37%
25-34 ans : 30% - 18-24 ans : 26%
Hommes : 24%*

Vous regardez les matchs via des sites de streaming illégaux ou via l'IPTV, les réseaux sociaux

5%

Vous ne regardez pas de matchs de football chez vous

52%

 Le total est supérieur à 100 car plusieurs réponses pouvaient être choisies.

Montant acceptable à allouer chaque mois aux abonnements

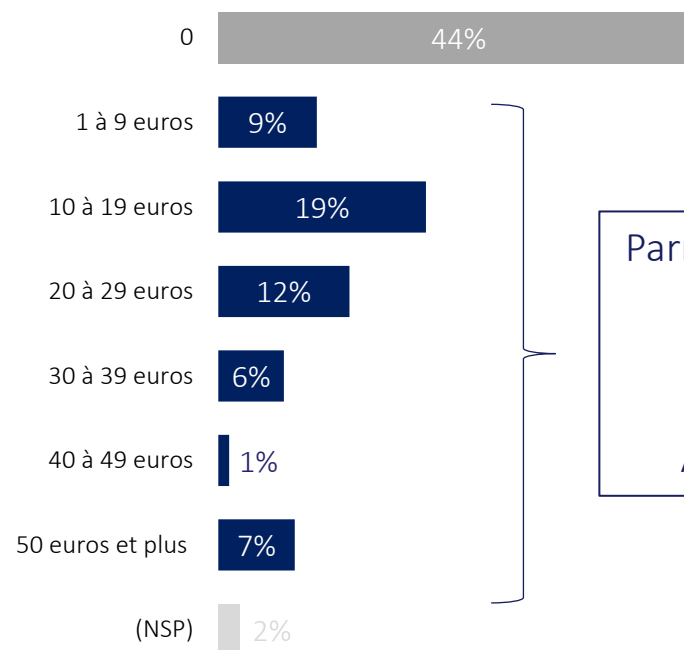


A ceux qui regardent des matchs de football chez eux

Quel montant mensuel êtes-vous prêt à dépenser au maximum pour regarder des matchs de football chez vous ? *Plusieurs réponses possibles*



Aux français qui regardent des matchs de football chez eux
(48% des Français)



Parmi ceux qui sont prêts à payer pour regarder du football :

23€/m en moyenne

Abonnés chaînes payantes : 30€

Regard porté sur l'offre proposée par DAZN



A ceux qui regardent des matchs de football chez eux

Nouveau détenteur principal des droits de retransmission des matchs de la Ligue 1 jusqu'en 2029, DAZN propose trois formules de paiement pour suivre les rencontres sur son portail.

1) Soit 29,99 euros/mois sous réserve d'un engagement d'un an pour suivre en direct 8 rencontres de Ligue 1 à chaque journée (la 9^{ème} étant diffusée en différé) et accéder à tous ses autres contenus sportifs (Betcliv Elite, PFL, Bellator, Ligue des champions féminines de football...).

2) Soit 39,99 euros/mois pour une formule équivalente mais sans aucun engagement.

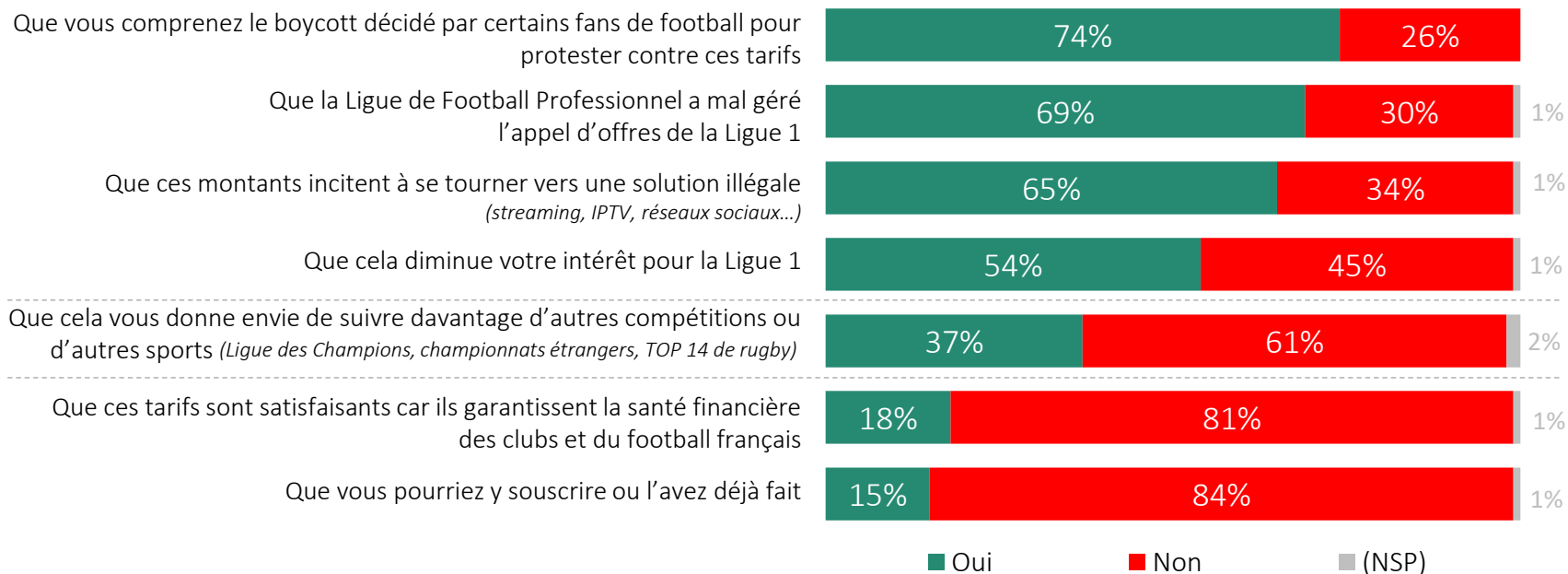
3) Soit 14,99 euros/mois pour regarder, à chaque journée, la rencontre de Ligue 1 du dimanche 17h (sans choix sur le match).

A propos de cette offre proposée par DAZN, diriez-vous... ?



Aux français qui regardent des matchs de football chez eux

(48% des Français)



Regard porté sur les protestations des supporters suite à la programmation de matchs de ligue 2 le vendredi soir

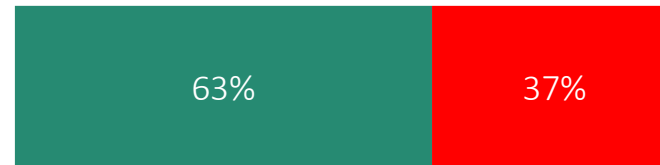


En Ligue 2, le nouveau diffuseur beIN Sports a décidé de programmer la majorité des rencontres le vendredi soir plutôt que le samedi l'an passé. Pour protester, de nombreux groupes de supporters ont fait savoir qu'ils mèneraient une grève des encouragements dans les gradins et certains ont même perturbé les retransmissions télévisées en jetant des balles de tennis sur les terrains ou en faisant usage de fumigènes ou de lasers. En ce qui vous concerne, diriez-vous que vous comprenez... ?

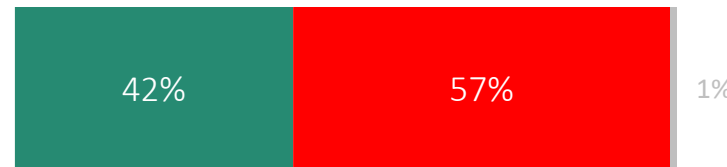


Amateurs de football

La grève des supporters jusqu'au rétablissement des matches le samedi



Leur volonté de perturber la diffusion des rencontres



■ Oui ■ Non ■ (NSP)

Opinions sur les solutions illégales pour suivre les matchs

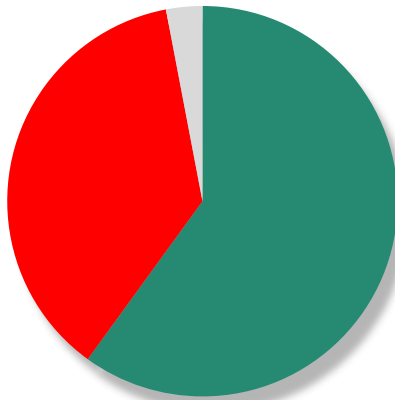


A propos des solutions illégales (streaming, IPTV, réseaux sociaux...) qui existent pour suivre en direct les matchs de football, laquelle de ces deux opinions vous convient le mieux ?



Ensemble des Français

(NSP)
3%



Suivre les rencontres via une solution illégale est une violation de la loi qui doit être condamnée

37%

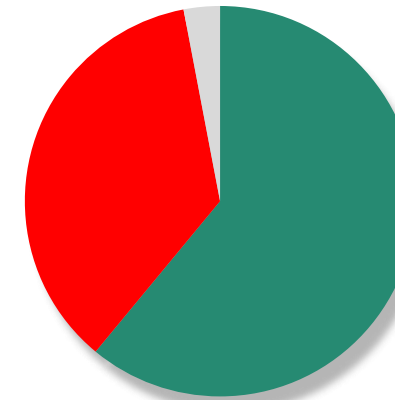
Il est compréhensible d'avoir recours à des solutions illégales compte-tenu des montants pratiqués par les chaînes payantes

60%



Amateurs de football

(NSP)
3%



Suivre les rencontres via une solution illégale est une violation de la loi qui doit être condamnée

36%

Il est compréhensible d'avoir recours à des solutions illégales compte-tenu des montants pratiqués par les chaînes payantes

61%